CORRIGÉ NON OFFICIEL

CAP (Maritime conchyliculture)

UP3 - Processus de production et réglementation

Session 2022

Proposition de corrigé rédigée par FormaV pour s'entraîner. Ce n'est pas le corrigé officiel de l'examen et elle ne remplace pas les éléments de correction officiels.

Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du CAP Conchyliculture, veuillez visiter :
capconchyliculture.fr/annales-sujets-et-corriges

UP3 Processus de production et réglementation

Session 2022

Code sujet **DAM/SDGM/GM5 0305 CAPc UP3.docx** 1 h 30 min

Proposition de corrigé pédagogique • FormaV

Se repérer dans le corrigé

1re QUESTION — L’ostréiculture : les claires et l’affinage
14 réponses • PDF source, p. 2, PDF source, p. 5, PDF source, p. 6

2e QUESTION — La réglementation conchylicole
3 réponses • PDF source, p. 2, PDF source, p. 3

3e QUESTION — La mytiliculture en Méditerranée
6 réponses • PDF source, p. 3

4e QUESTION — La conchyliculture en France
3 réponses • PDF source, p. 3, PDF source, p. 4

« PDF source » désigne la page physique du fichier. Quand le pied de page est lisible, le numéro imprimé est indiqué entre parenthèses. Chaque réponse rappelle la consigne, explique la démarche et donne le résultat.

FormaV - document d'entraînement non officiel

1re QUESTION

5.5 points

L’ostréiculture : les claires et l’affinage

1

Question 1.1 (affirmation 1)

PDF source, p. 2, PDF source, p. 5

> Sur l’annexe à compléter 1, cocher VRAI ou FAUX pour l’affirmation : « Le platin, c'est le fond de la claire. »

Le **platin** désigne le fond de la claire.

> **RÉPONSE À RETENIR**
>
> **VRAI.**

Question 1.1 (affirmation 2)

PDF source, p. 2, PDF source, p. 5

> Sur l’annexe à compléter 1, cocher VRAI ou FAUX pour l’affirmation : « Le ruisson, sert à retenir l’eau dans la claire. »

Le ruisson est un chenal lié à la circulation ou à l’évacuation de l’eau. Il ne sert pas à retenir l’eau dans la claire : cette retenue dépend de l’aménagement qui ferme la claire.

> **RÉPONSE À RETENIR**
>
> **FAUX.**

Question 1.1 (affirmation 3)

PDF source, p. 2, PDF source, p. 5

> Sur l’annexe à compléter 1, cocher VRAI ou FAUX pour l’affirmation : « Une huître fine a un indice entre 6,5 et 10,5 exclus. »

Dans la classification visée par le sujet, une huître fine a un indice strictement supérieur à 6,5 et strictement inférieur à 10,5. L’affirmation précise bien que les deux bornes sont exclues.

> **RÉPONSE À RETENIR**
>
> **VRAI.**

Question 1.1 (affirmation 4)

PDF source, p. 2, PDF source, p. 5

> Sur l’annexe à compléter 1, cocher VRAI ou FAUX pour l’affirmation : « L’été, une fine de claire doit rester immergée 2 semaines. »

Pour la durée estivale indiquée dans la classification utilisée par le sujet, une fine de claire doit rester immergée deux semaines.

> **RÉPONSE À RETENIR**
>
> **VRAI.**

FormaV - document d'entraînement non officiel

Question 1.1 (affirmation 5)

PDF source, p. 2, PDF source, p. 5

> Sur l’annexe à compléter 1, cocher VRAI ou FAUX pour l’affirmation : « La période hivernale d'affinage est du 1er octobre au 31 mars. »

La période hivernale d’affinage indiquée dans le sujet va du 1er octobre au 31 mars.

> **RÉPONSE À RETENIR**
>
> **VRAI.**

Question 1.1 (affirmation 6)

PDF source, p. 2, PDF source, p. 5

> Sur l’annexe à compléter 1, cocher VRAI ou FAUX pour l’affirmation : « Une huître spéciale a un indice supérieur à 10,5. »

Selon les seuils de l’exercice, une huître spéciale a un indice de remplissage supérieur à 10,5.

> **RÉPONSE À RETENIR**
>
> **VRAI.**

Question 1.1 (affirmation 7)

PDF source, p. 2, PDF source, p. 5

> Sur l’annexe à compléter 1, cocher VRAI ou FAUX pour l’affirmation : « Un indice de qualité sert à calibrer les huîtres. »

L’indice de qualité ou de remplissage renseigne sur la chair de l’huître, pas sur son calibre. Le calibre correspond à une autre caractéristique.

> **RÉPONSE À RETENIR**
>
> **FAUX.**

Question 1.1 (affirmation 8)

PDF source, p. 2, PDF source, p. 5

> Sur l’annexe à compléter 1, cocher VRAI ou FAUX pour l’affirmation : « La navicule bleue est responsable du verdissement en claires. »

La navicule bleue est une microalgue associée au verdissement des huîtres en claire.

> **RÉPONSE À RETENIR**
>
> **VRAI.**

Question 1.1 (affirmation 9)

PDF source, p. 2, PDF source, p. 5

> Sur l’annexe à compléter 1, cocher VRAI ou FAUX pour l’affirmation : « Le douage sert à entretenir les claires. »

Le douage est une opération d’entretien des claires.

> **RÉPONSE À RETENIR**
>
> **VRAI.**

FormaV - document d'entraînement non officiel

Question 1.1 (affirmation 10)

PDF source, p. 2, PDF source, p. 5

> Sur l’annexe à compléter 1, cocher VRAI ou FAUX pour l’affirmation : « L'affinage permet aux huîtres de pousser. »

L’affinage en claire est une étape de finition qui vise à modifier les caractéristiques commerciales et gustatives des huîtres. Son objectif n’est pas de les faire pousser.

> **RÉPONSE À RETENIR**
>
> **FAUX.**

2

Question 2 (première affirmation)

PDF source, p. 2, PDF source, p. 6

> Sur l’annexe à compléter 2, cocher la proposition correcte pour des huîtres d’un indice de remplissage de 8.5 qui arrivent d’un parc en mer. Options : « Des huîtres fines de claires » ; « Des huîtres spéciales » ; « Des huîtres fines ».

L’indice de 8,5 est compris entre 6,5 et 10,5 : il correspond à la catégorie « fine ». Les huîtres arrivent d’un parc en mer et n’ont donc pas été affinées en claire ; elles ne peuvent pas être désignées « fines de claires » sur la seule base de cet indice.

> **RÉPONSE À RETENIR**
>
> **Des huîtres fines.**

Question 2 (deuxième affirmation)

PDF source, p. 2, PDF source, p. 6

> Sur l’annexe à compléter 2, cocher la proposition correcte pour des huîtres immergées du 1er novembre au 31 novembre dans une claire à 2 kg/m², avec un indice de remplissage de 10.9. Options : « Des huîtres fines de claires » ; « Des huîtres spéciales de claires » ; « Des huîtres pousses en claires » ; « Aucune dénomination commerciale ».

La date imprimée comporte une impossibilité : novembre ne compte pas de 31e jour. La période d’immersion ne peut donc pas être prise littéralement comme une période valide. Si l’énoncé voulait indiquer une immersion d’environ un mois se terminant le 30 novembre, l’indice de 10,9 et la densité de 2 kg/m² orientent vers la dénomination « spéciale de claire », sous réserve que la durée exigée pour cette dénomination soit respectée. Il faut signaler la date erronée plutôt que de présenter cette hypothèse comme une donnée du sujet.

> **RÉPONSE À RETENIR**
>
> **Pour l’énoncé tel qu’imprimé :** la période est impossible, car le 31 novembre n’existe pas ; aucune dénomination ne peut être établie à partir de cette période. **Si la date visée est le 30 novembre et que la durée requise est respectée :** « Des huîtres spéciales de claires ».

FormaV - document d'entraînement non officiel

3

Question 3.1

PDF source, p. 2

> Citer un avantage de l’affinage en claires pour les huîtres.

L’affinage en claire peut améliorer les caractéristiques gustatives et la présentation commerciale des huîtres. Par exemple, lorsque les conditions s’y prêtent, la navicule bleue peut colorer leurs branchies en vert.

> **RÉPONSE À RETENIR**
>
> **Exemple d’avantage :** l’affinage peut améliorer le goût et la présentation des huîtres, notamment par le verdissement des branchies.

Question 3.2

PDF source, p. 2

> Citer un inconvénient de l’affinage en claires pour les huîtres.

L’affinage nécessite des claires disponibles, une période d’attente et du suivi. Cette étape supplémentaire peut donc augmenter le temps et les coûts de production.

> **RÉPONSE À RETENIR**
>
> **Exemple d’inconvénient :** l’affinage prend du temps et entraîne des coûts supplémentaires de production et de surveillance.

2e QUESTION

4 points

La réglementation conchylicole

Question 1.

PDF source, p. 2

> Donner la signification du sigle DDTM.

Pour développer le sigle, on associe chaque lettre à un mot de l'intitulé administratif : « D » pour « direction », le second « D » pour « départementale », « T » pour « territoires » et « M » pour « mer ».

RÉPONSE À RETENIR

DDTM : Direction départementale des territoires et de la mer.

Question 2.

PDF source, p. 2

> Citer 2 rôles de la DDTM pour les cultures marines.

La DDTM intervient dans l'encadrement administratif des cultures marines. Elle instruit les demandes de concessions et contribue au suivi de leur exploitation et au respect de la réglementation.

RÉPONSE À RETENIR

- Elle instruit et gère les demandes de concessions de cultures marines sur le domaine public maritime.
- Elle participe au suivi et au contrôle du respect de la réglementation applicable aux concessions et à leur exploitation.

Question 3.

PDF source, p. 3

> Donner la signification du sigle DPM.

Le sigle désigne le domaine public maritime, c'est-à-dire le domaine public relevant du littoral et de la mer. Des concessions de cultures marines peuvent notamment y être accordées.

RÉPONSE À RETENIR

DPM : Domaine public maritime.

FormaV - document d'entraînement non officiel

3e QUESTION

7 points

La mytiliculture en Méditerranée

Question 1.

PDF source, p. 3

> Indiquer le nom scientifique de la moule de Méditerranée.

Le nom scientifique est un nom en deux parties : le nom de genre commence par une majuscule et le nom d'espèce par une minuscule. Ils s'écrivent en italique.

> **RÉPONSE À RETENIR**
>
> La moule de Méditerranée est *Mytilus galloprovincialis*.

2

Question 2.1

PDF source, p. 3

> Citer la technique d'élevage des moules pour la région conchylicole Méditerranée.

En Méditerranée, les moules sont élevées suspendues dans l'eau à partir de supports. Il s'agit de les maintenir dans la colonne d'eau, où elles se nourrissent des particules apportées par le courant.

> **RÉPONSE À RETENIR**
>
> La technique d'élevage est l'élevage en suspension.

Question 2.2

PDF source, p. 3

> Nommer les deux structures d'élevage utilisées en Méditerranée.

Les deux structures utilisées sont des supports auxquels sont suspendus les dispositifs de culture. On distingue les tables et les filières.

> **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Les deux structures d'élevage sont les tables et les filières.

Question 3.

PDF source, p. 3

> Citer deux types d'approvisionnement en jeunes moules méditerranéennes.

Les jeunes moules peuvent être obtenues par captage naturel : des collecteurs sont placés dans l'eau pour recueillir le naissain. Elles peuvent aussi être achetées auprès d'un fournisseur.

> **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Deux types d'approvisionnement sont le captage naturel du naissain sur des collecteurs et l'achat de jeunes moules auprès d'un fournisseur.

FormaV - document d'entraînement non officiel

Question 4.

PDF source, p. 3

> Citer deux prédateurs de la moule en Méditerranée.

Il faut citer deux animaux qui consomment les moules. La dorade et le crabe sont deux exemples de prédateurs.

RÉPONSE À RETENIR

Deux prédateurs de la moule en Méditerranée sont la dorade et le crabe.

Question 5.

PDF source, p. 3

> Décrire la mise en boudins du naissain de moules en Méditerranée.

Pour mettre le naissain en boudins, on le répartit dans un filet tubulaire, généralement disposé autour d'une corde. On ferme les extrémités pour maintenir les moules dans le filet, puis on suspend le boudin à une structure d'élevage immergée. Les moules grandissent dans le filet et s'attachent entre elles et au filet grâce à leur byssus.

RÉPONSE À RETENIR

Le naissain est placé dans un filet tubulaire disposé autour d'une corde. Les extrémités sont fermées, puis le boudin est suspendu à une table ou à une filière immergée. Les moules restent dans le filet et s'y attachent grâce à leur byssus pendant leur croissance.

4e QUESTION

3.5 points

La conchyliculture en France

Question 1.

PDF source, p. 3

> Définir les termes pectiniculture et cérastoculture.

On identifie les espèces auxquelles renvoient les deux termes : les pectinidés comprennent notamment les coquilles Saint-Jacques ; les cérastodermes comprennent les coques.

> **RÉPONSE À RETENIR**
>
> La **pectiniculture** est l'élevage des pectinidés, notamment de la coquille Saint-Jacques. La **cérastoculture** est l'élevage des coques.

Question 2.

PDF source, p. 4

> Donner le tonnage annuel moyen d'huîtres produites en France.

La question demande le tonnage annuel moyen, et non le résultat d'une année précise. Pour le chiffre de référence généralement utilisé dans ce type de cours, on retient environ 130 000 tonnes par an ; la production réelle varie selon les années.

> **RÉPONSE À RETENIR**
>
> La production annuelle moyenne d'huîtres en France est d'environ **130 000 tonnes**.

Question 3.

PDF source, p. 4

> Nommer les trois principales productions de bivalves en France.

Dans le contexte des productions conchylicoles, on cite les huîtres et les moules, auxquelles s'ajoutent notamment les palourdes. La formulation peut prêter à confusion si elle englobe aussi les produits de la pêche : la coquille Saint-Jacques est alors également un bivalve important, mais elle est principalement pêchée plutôt qu'élevée.

> **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Pour les principales productions conchylicoles, citer : **les huîtres, les moules et les palourdes**. Si la question vise plus largement les bivalves produits en France, pêche comprise, la coquille Saint-Jacques peut être attendue à la place des palourdes.

Sujet : https://formations.mer.gouv.fr/sites/default/files/2023-01/0305_CAPc_UP3.pdf

© FormaV EI • Proposition de correction, distincte d'un corrigé officiel.

FormaV - document d'entraînement non officiel

Continue à t'entraîner

Retrouve tous les sujets et corrigés du CAP Conchyliculture, classés par épreuve et par année :
capconchyliculture.fr/annales-sujets-et-corriges

Pour réviser tout le programme avant l'examen, les Fiches de Révision du CAP Conchyliculture reprennent l'essentiel de chaque épreuve :
capconchyliculture.fr/fiches-de-revision

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.